



COMMUNE DE SAHURS
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 19 mai 2008

Date de la convocation 14/05/2008 Conseillers en exercice 14

Date d'affichage 14/05/2008 Conseillers présents 12

Conseiller absent/représenté 1

Conseiller absent 1

L'an deux mil huit, le 19 mai, Le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20H30, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PASQUIS, Maire Adjoint.

Etaient présents (te) : Messieurs HALLEY, LEGRAND, BONTE, Adjoints au Maire, Madame CERTAIN, Messieurs ALINGRE, BEAUVAIS, TARDIF, BUISSON, PROUIN, JOUENNE, LEBIGRE

Etaient absents/excusés : Messieurs DA LAGE (pouvoir à M. PASQUIS), M. CHAHER

Secrétaire de Séance : Madame GUIGNERY

Ordre du jour

Répartition des subventions

Changement des statuts du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

Indemnités du Maire et des Adjoints

Service minimum dans les écoles

Classement de la Boucle de Roumare

Questions diverses

1. Approbation du procès verbal de la séance du 14 avril 2008

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur Le Maire Adjoint:

* propose que soient ajoutées 2 délibérations à l'ordre du jour:

- un avenant technique pour la prolongation des délais concernant les travaux de construction du bureau de poste
- une demande de subventions pour la construction de la garderie périscolaire - accueil ados

* demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections à apporter au dernier procès verbal de séance.

En l'absence de remarque, il considère que ce dernier est adopté à l'unanimité.

2. Avenant technique pour la prolongation des délais des travaux de construction du bureau de poste

Pierre PASQUIS, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que le marché cité en objet prévoyait un délai de 10 mois à compter de la date de démarrage des travaux (précisée sur l'ordre de service), et donc une date de livraison contractuelle correspondant au 16 mai 2008.

Toutefois, compte tenu des problèmes rencontrés pour la livraison des matériaux et d'un retard général dû aux intempéries, il est nécessaire de prolonger le délai des travaux jusqu'au 16 juillet 2008 pour l'ensemble des lots.

Il est soumis à l'Assemblée son approbation, et lui est demandé d'autoriser Monsieur Le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- émet un avis favorable sur la passation de l'avenant de prolongation du délai des travaux jusqu'au 16 juillet 2008 à conclure avec toutes les entreprises concernées,
- autorise Monsieur Le Maire à le signer.

3. Demande de subventions pour la construction de la garderie périscolaire - accueil ados

Pierre PASQUIS rappelle que lors de la séance du 15 avril dernier 2008, le Conseil Municipal a voté favorablement le projet de construction de la garderie périscolaire d'une superficie de 97.05 m² annexée d'un préau de 31 m² (représentant une surface totale de 128, 05 m²) et un espace accueil ados d'une superficie de 53.40 m².

Il informe le Conseil Municipal, que les subventions pouvant être attribuées par l'Etat, selon l'affectation des locaux, sont à hauteur de :

- 20% par l'Etat
- 30% par le Département

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, charge Monsieur Le Maire de solliciter tous les organismes pour l'attribution des subventions se rapportant à ce projet.

4. Répartition des subventions

Pierre PASQUIS, adjoint aux finances, remet, à chaque membre du Conseil, un tableau répertoriant les propositions de subventions. Il propose que la somme de 39 000,00 €, budgétée pour l'exercice 2008, soit répartie comme suit et que le reliquat soit affecté en fonction des demandes formulées en cours d'exercice.

ADMR	2000 €
ASVS (football)	2500 €
SLS	9000 €
Comité des Fêtes	10000 €
Coopérative scolaire	5000 €
Bibliothèque DELARUE MARDRUS	1000 €
Boucle de Roumare	200 €
Initiative Jeunes	3000 €
L'Age d'or	2000 €
Autisme 76	150 €
Coureurs de grève	150 €
	<hr/>
TOTAL	35000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les subventions accordées aux Associations, selon le détail ci-dessus.

Par ailleurs, Le Conseil émet un avis défavorable au versement d'une subvention au profit de l'Inspection Académique pour les Délégués Départementaux des conseils d'école.

5. Changement de statuts du S.I.V.U.

Vu la délibération du Conseil syndical en date du 25 avril 2008, concernant le changement de siège social du S.I.V.U. (crèche intercommunale Sahurs - Saint-Pierre-de-Manneville - Hautot-sur-Seine)

Le Conseil municipal :

Article 1 - approuve le changement de siège social du Syndicat à la Mairie de Saint-Pierre-de-Manneville,

Article 2 - approuve la modification des statuts S.I.V.U. qui en résulte,

Article 3 - approuve la signature d'une convention d'occupation avec la Commune de Saint-Pierre-de-Manneville pour le remboursement des frais.

6. Indemnités du Maire et des Adjointes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 16 avril 2008 portant délégation de fonctions aux Adjointes au Maire,

- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonctions versées au maire et aux Adjointes au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.
- Considérant que le taux appliqué par la délibération n° 12/2008 du 14 avril 2008 ne tenait pas compte des retenues (IRCANTEC, CSG, CRDS) appliquées au salaire brut,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, par 12 voix pour et 1 contre, les montants des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions précitées, à compter du 1er mai 2008,

- pour le maire: 35,80% de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les communes de 1000 à 3499 habitants (article L2123-23 du CGCT au 1er mars 2008)
- pour les quatre adjointes: 12% de l'indice 1015 du barème de référence pour les communes de 1000 à 3499 habitants (article L 2123-24 du CGCT du 1er mars 2008)

7. Service Minimum dans les écoles

Pierre PASQUIS rappelle que ce dispositif, financé par l'Etat, permet d'assurer aux familles la prise en charge de leur enfant par leur établissement scolaire. L'état verse aux communes qui mettent en place ce dispositif une compensation financière correspondant aux frais de personnel encadrant, soit 90 € par groupe de 10 à 15 élèves pour six heures d'accueil.

Afin de s'accorder un délai de réflexion, ce sujet sera de nouveau évoqué lors d'une prochaine séance de Conseil.

8. Classement de la Boucle de Roumare

Vu l'article L341-1 du Code de l'Environnement,

Considérant la nécessité de formuler un avis pour le classement de la vallée de la Seine - Boucle de Roumare,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Pierre PASQUIS, Maire Adjoint,

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 voix contre,

Le Conseil Municipal, décide d'autoriser Monsieur Le Maire, à prononcer un avis favorable pour le classement des parcelles situées sur la commune de SAHURS, dans le cadre du classement de la vallée de la Seine - Boucle de Roumare.

9. Questions diverses

Pierre PASQUIS informe que:

- Alain BONTE est en possession de devis pour l'acquisition de matériels roulants destinés au service technique. Il propose que l'étude soit menée par la commission des travaux et urbanisme. Il précise que ces investissements sont subventionnés à 40%,

- Monsieur et Madame DUMET remercient la Municipalité pour le témoignage de sympathie manifesté suite au décès de leur fils Ludovic,
- les travaux du tennis sont terminés. Pour la fermeture, il propose que la Commune prenne à sa charge la serrure. Les badges seront financés par SLS,
- l'Université de Rouen, en partenariat avec l'ADM 76, en collaboration avec le CDG et le CNFPT, organise le samedi 21 juin, un séminaire de travail 'Missions et Responsabilités des Nouveaux Elus,
- le CNAS sera présent au salon OUEST COLLECTIVITES qui se tiendra les 21 et 22 mai prochain,
- Melle LECONTE et M. AIT-MOUSSA sollicitent l'autorisation de créer sur la commune un club de modélisme « auto »aux échelles 1/5^{ème} et 1/8^{ème} thermique tout terrain. Le Conseil Municipal demande que des informations complémentaires (dimensions du terrain) leur soient fournies pour se prononcer.
- une réunion de la commission « Liste Electorale » est à programmer pour procéder à la sélection des jurés d'assises,
- De l'ouverture de l'extranet de la Communauté d'Agglomération Rouennaise à l'ensemble des ses communes,
- Monsieur FROMENTIN est le nouveau correspondant à Paris-Normandie pour la région de SAHURS,
- Des mesures départementales sont prises par Le Préfet de Seine-Maritime, suite aux infections invasives à méningocoque nombreuses recensées sur Le Département,
- L'Inspection Académique de Seine-Maritime organise, en juillet et août, des stages de remise à niveau pour les élèves présentant en fin d'école primaire des difficultés en français et en mathématiques,
- La réunion de l'assemblée GROUPAMA aura lieu le samedi 31 mai à 10 h, à la Mairie de LA LONDE
- Monsieur LEROUILLY propose d'étendre le jumelage des classes européennes de GOUNOD-PAYS BAS à SAHURS, HAUTOT-SUR-SEINE, SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE,
- D'une proposition de service de l'Entreprise ATLAS, spécialisée en sécurité, pour la surveillance des bâtiments communaux,
- Des devis établis par 3 prestataires de service pour le renouvellement des extincteurs. Le Conseil propose de retenir l'entreprise DESAUTEL, moins disante, sous réserve de l'application de la remise commerciale annoncée et du coût du contrat annuel d'entretien,
- Un site internet propose l'organisation de covoiturages,
- D'une réunion conjointe avec la gendarmerie pour l'organisation de l'Armada, le dispositif appliqué en 2004 est reconduit. Une réunion avec les associations est programmée le 2 juin, pour planifier l'organisation. L'organisation de l'Armada, par le biais de la MJC de DUCLAIR, distribuera, durant la manifestation, des sacs poubelles, tout le long du parcours,
- Aucune manifestation n'est prévue pour la fête de la musique,
- Les agents techniques doivent suivre une formation pour connaître les risques électriques auxquels ils sont exposés dans leur tâche quotidienne,
- D'un virement de crédit du chapitre 016 au chapitre 001 pour 48607,00 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget de l'exercice.

10. Tour de Table

Didier LEGRAND informe que :

- Des travaux électriques sont à prévoir ainsi que le changement des huisseries dans les classes de maternelles,
- L'élection du Président du PNR (Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine-Normande) aura lieu le 20 mai prochain,
- L'inauguration de la crèche aura lieu le 30 mai 2008, à 17 h,

- Les plans des travaux du carrefour de la maison brûlée sont terminés,
- Les portes de la salle polyvalente sont abîmées,
- La commission scolaire se réunira, le 6 juin à 18 h 30.

Josée CERTAIN demande :

- Si un distributeur de billets est prévu au nouveau Bureau de Poste de SAHURS. Pierre PASQUIS répond que non car la poste exige un minimum de 50 retraits quotidiens, chiffre qu'il semble difficile d'atteindre,
- Que des poubelles soient installées aux arrêts de bus,

Jean-Paul BEAUVAIS demande que l'évier de la salle polyvalente soit changé au profit d'un évier professionnel et qu'une visite du patrimoine soit organisée pour l'ensemble du conseil.

Vincent BUISSON signale:

- L'absence de douches fonctionnelles à la salle polyvalente,
- Un candélabre est cassé à la Résidence des Acacias,
- la nécessité de travaux de mise en sécurité à l'église.

Patrice HALLEY demande que l'on prenne contact avec le Port Autonome pour matérialiser le damier face au bac afin que le passage en provenance du chemin du halage soit respecté.

Bernard TARDIF

- interroge sur la possibilité de transformer l'ancienne décharge en terrain de cross pour que les jeunes de Sahurs puissent faire du quad et de la moto. Le Conseil Municipal, évoquant les risques rencontrés (feux de forêt, manque de sécurité, etc.) émet un avis défavorable à cette proposition.
- demande l'achat de raclettes pour la salle polyvalente.

Frédéric LEBIGRE informe qu'une réunion pour le tennis est programmée, le 21 mai, à 20h 30. Il demande l'installation de bancs et poubelles au terrain de tennis et souhaite une mise à disposition rapide des badges d'accès.

Thierry JOUENNE souhaite une réunion rapide des commissions.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire Adjoint clôt la séance à 24 h 30.

Pour extrait certifié conforme
Pierre PASQUIS, Maire Adjoint